

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 66 (1994)

Heft: 2

Wettbewerbe: Concours "garage préfabriqué"

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS «GARAGE PRÉFABRIQUÉ»

ORGANISATION ET TYPE DE CONCOURS

Le concours a été organisé par BTR Prébéton SA à Crissier. Il s'agit d'un concours d'idées au sens du règlement SIA n° 152, édition 1993.

PARTICIPANTS

Le concours était ouvert à tous les architectes suisses diplômés EAUG, EPF ou ETS, ou encore inscrits au REG A ou B, ainsi qu'aux étudiants en architecture de dernière année de l'EAUG, des EPF ou des ETS.

OBJECTIFS DU CONCOURS

Jusqu'à ce jour, chez BTR Prébéton SA, nous ne proposons que des produits développés par nos spécialistes et nous désirons inverser ce processus. Nous voulons maintenant associer les planificateurs dans leur conception, et le concours garages est notre première grande expérience dans cette direction.

Un autre objectif était de montrer aux planificateurs qu'à partir d'un produit industrialisé, il était possible de créer des solutions architecturales sortant du cadre de garages préfabriqués banalisés.

Nous pouvons affirmer, au vu des résultats du concours, que ces deux principaux objectifs sont atteints et qu'ils nous encouragent vivement à poursuivre dans cette voie.

COMPOSITION DU JURY

Président : Roland Michaud, Architecte EPFL/SIA, Président de la SIA Vaudoise, Lausanne

Membres : Brigitte Widmer, Architecte EPFZ/SIA, Zurich

Vincent Mangeat, Architecte EPFL/SIA/FAS, Professeur à l'EPFL, Nyon

Gérald Visinand, Ingénieur EPFL/SIA, Sous-directeur BTR, Crissier

Erich Roth, Ingénieur ETS, Sous-directeur BTR, Berne

Suppléants : Ueli Brauen, Architecte EPFL/SIA, Professeur à l'ETS de Fribourg, Lausanne

Eric Bertholet, Chef de produit garages BTR, Mandataire commercial BTR, Crissier

RÉFLEXION POUR UN JUGEMENT

Préambule

Dans son texte d'introduction au règlement et programme du concours, le jury concluait ses réflexions liminaires en se demandant si la question du concours, au fond apparemment banale, n'était pas l'occasion d'engager un travail en profondeur sur un certain art de bâtir !

Si cette question pouvait être posée, alors il y avait matière à débat.

La forme interrogative de l'intitulé était une affirmation.

Un garage préfabriqué, c'est de l'architecture.

Tant d'apparente assurance succédait à autant d'interrogations.

A partir de l'intention de l'industriel BTR Prébéton SA d'engager une réflexion sur sa production, convenait-il de l'inviter à ouvrir un débat dans la forme qu'aurait un concours, et qui plus est un concours d'architecture ?

Un concours, pour quoi faire ?

Le regain d'intérêt pour le concours d'architecture invite aujourd'hui à une certaine prudence. Toutes les questions ne doivent pas être traitées par le concours. Toutes les motivations ne sont pas transparentes. Garant envers les concurrents de la qualité de l'intention, de la volonté et de la capacité de faire du commanditaire, il appartient au jury d'apprécier, d'accepter, voire de refuser, ou bien encore d'accepter après avoir modifié et obtenu des assurances, que le concours soit lancé. C'est là son premier rôle, sa première responsabilité. On se plaît à imaginer, si les pratiques des jurys étaient différentes, combien de ces concours alibis et prétextes ne veraient pas le jour. Qui s'en plaindrait ? Certainement pas les architectes, souvent transformés en « dindons de la farce » ! Pourquoi les normes SIA, la 152 même dans sa forme révisée, ne ferait-elle pas autant d'obligations aux jurys, en amont du concours, dans sa préparation qu'elle lui en assigne en aval. Ne faudrait-il pas autant de règles pour préparer que pour participer ? Mais c'est un autre débat !

Pour ce qui concerne ce concours, il apparaissait finalement que l'entreprise pouvait légitimement at-

tendre des retombées positives du concours sur son produit, mais que ce ne serait pas le sens même du débat qu'elle engageait. Elle attendrait en tous les cas, en s'adressant maintenant à des architectes, une réflexion sur la manière de concevoir leur art. Le concours avait un sens, ses buts désignés, il pouvait être lancé.

S'il fallait se demander de quoi il serait question, ce n'était pas sur l'objet même.

Un garage préfabriqué, pourquoi pas
Dessiné par un architecte, peut-être, mais sans obligation. Parangon de l'architecte sans architecte ou bien de l'architecture des entrepreneurs qui sait si bien et si souvent faire avec tant de succès, on devrait se demander en l'espèce « à quoi ça sert un architecte ? ».

Qui reprochera aux architectes invités à participer à ce jury d'avoir postulé que ça peut servir à quelque chose un architecte ?

A quoi ça sert un architecte ?

Après avoir acquis la conviction que le moule que l'entreprise possède pour la fabrication de ses garages est bien conforme à une logique de préfabrication, non pas par panneaux, mais en quelque sorte par évidence du centre ou, mieux encore, par moulage sphérique, le jury a reconnu un espace de réflexion encore à disposition des concurrents. C'était une tout autre question que celle de concevoir un autre garage et par là l'invention d'un nouveau moule. Les projets qui ne respectaient pas cette condition ont été admis au jugement, mais exclus de la répartition des prix. Dès lors, il s'agirait pour les concurrents d'inscrire une série de propositions à partir d'un procédé de construction admettant encore un certain degré d'ouverture. Sans que l'on ait préjugé ou pré-formulé l'un ou l'autre concept d'intervention. Il appartenait alors au jury d'identifier ces concepts, de les classer et puis de les évaluer. S'il revenait aux concurrents de choisir un angle d'attaque du problème, c'est vrai que l'énoncé de la question du concours tel qu'il ressort du règlement et programme privilégie une intervention minimale, *ce quelque chose à faire à partir de quoi tout serait dif-*

férent. Dans le fil du respect très exact du procédé de fabrication, des outils nécessaires et des degrés de liberté non encore exploités mais «mis en mémoire» et à disposition des prolongements attendus, on pouvait avoir l'intuition d'une recherche dans le sens d'une «Minimal Architecture» dont, écrivait-on, le garage BTR Prébéton SA serait le premier d'une nouvelle ligne de produits. Cette ouverture voulait suggérer la place que pourrait occuper, sur la scène de l'architecture et dans le débat qui l'entoure, l'actualité d'une importante question qui concerne le travail artistique quand, pour atteindre l'essentiel, il s'assigne l'étroit registre d'un minimal pour un *Minimal Art*.

Confronté aux divers concepts mis en forme par les concurrents et après avoir évalué la pertinence des différents points de vue, le jury a confirmé son grand intérêt pour les contributions à la définition d'une *Minimal Architecture*. Cinq prix re-

marquent cet engagement. Pour soutenir le point de vue qu'un certain nombre de projets pourraient être à divers titres exploitables et qu'ils apportent une contribution significative au résultat du concours, le jury a classé six autres projets.

C'est dans «L'enfant maudit» que le jury a reconnu la contribution la plus significative du concours, la plus grande recherche d'absolu et de perfection. Une pensée mise en forme, pétrifiée.

Le garage préfabriqué qui, exacerbé dans tout ce qu'il est, raconte le monde en se représentant.

Pour conclure

Difficile, beaucoup plus difficile qu'il n'y paraissait au premier abord, le concours a pleinement atteint son but. Environ la moitié de ces projets soumis au jury sont intéressants à divers titres. L'engagement de tous les architectes a été apprécié. Onze parmi eux se sont

distingués, cinq tout particulièrement, et ont reçu un prix.

La combinaison des cinq projets primés et des six projets classés rend parfaitement compte du point de vue du jury. La question du concours a été touchée au fond par le projet lauréat. Les quatre autres projets primés s'inscrivent dans cette ligne. Les six autres projets classés s'en approchent et portent eux aussi des potentialités pour orienter un développement futur du produit.

La société BTR Prébéton SA, qui a eu l'intelligence d'une telle contribution culturelle, artistique et technique, doit être félicitée, remerciée et encouragée à rééditer un tel concours. Elle pourrait à terme offrir aux architectes et à leurs mandants la gamme de ces produits, dont l'élégance tient à l'économie des moyens, à la recherche d'un moins pour atteindre un plus.

Vincent Mangeat
Architecte, Professeur EPFL

LISTE DES LAURÉATS

1 ^{er} prix	<i>L'enfant maudit</i>	Jean-Gilles Decosterd, architecte EPFL	Lausanne
2 ^e prix	<i>Papillon</i>	Philippe Rahm, architecte EPFL	Bâle
3 ^e prix	<i>Disparaissent les ombres...</i>	Mauro Pausa, architecte ALS/ETH	
		Olivier Galletti, architecte EPFL/SIA	
4 ^e prix	<i>Le garage s'affiche</i>	Claude-Anne-Marie Matter, architecte EPFL/SIA	Lausanne
5 ^e prix	<i>Fakir</i>	Renzo Martinella, architecte SIA	Lausanne
		Thomas Stählin, dipl. architecte ETH/SIA	Lucerne

